



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2011

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Etaient présents** : MM. Pierre JUNGES, Daniel DURAND, Laurence RIGUET, Gérard MANCEAU, Solange COURTOIS, Gérard MIRAND, Nathalie FABBRI, Jacques GAILLARD, Chantal JEANDROT, Sylvette PITAULT, Nadine LEROYER, Catherine TENDRON, Christophe PITAULT, Cyrille MOLÉSINI, Cécile BOUDSOCQ, Benoît BARANGER, Yannis HOUX, Françoise HEYDON, Daniel LE PICHON, Didier LEMAIRE, Claude GODIN, Daniel LE MOAL.

**Absents excusés avec procuration** :

Monsieur Jacques PIEDOUE à Madame Nadine LEROYER  
Madame Corinne BLANC à Madame Solange COURTOIS  
Madame Mariannick RIPAUD à Madame HEYDON  
Madame Nadine SAILLET à Monsieur Claude GODIN  
Madame Michèle DURAND à Madame Chantal JEANDROT

**Secrétaire de séance** : Cécile BOUDSOCQ

## **ORDRE DU JOUR**

### **Monsieur le Maire**

#### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010**

Après pris en compte les observations de Monsieur Claude GODIN, le conseil municipal procède à l'adoption du compte rendu de la séance du 14 décembre 2010.

✚ **le compte rendu est adopté à l'unanimité par 27 voix**

## **RAPPORTEUR : Gérard MANCEAU**

### **II - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (S.I.E.I.L.)**

Le rapporteur informe ses collègues que le Comité du S.I.E.I.L., dans sa séance du 2 décembre 2010, a voté les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal.

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité, en tant qu'adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire se doit de délibérer sur l'adoption de ces nouveaux statuts. Le délai de 3 mois est en général requis pour en délibérer et pour adresser copie de l'acte pris par la commune au S.I.E.I.L..

Il est porté à la connaissance les statuts modifiés.

*L'assemblée municipale est appelée à se prononcer sur le point suivant :*

- *ADOPTER les modifications statutaires telles qu'elles figurent dans les statuts joints à la présente délibération.*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

## **RAPPORTEUR : Christophe PITAULT**

### **III - CAVITES 37 - Adhésion de communes**

Par délibération en date du 25 novembre 2010, le Comité du Syndicat Intercommunal de la Surveillance des Cavités Souterraines et Masses Rocheuses Instables d'Indre et Loire a accepté l'adhésion des communes de Beaumont-la-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente audit syndicat se prononce sur cette adhésion.

*L'assemblée municipale est appelée à émettre un avis sur cette adhésion.*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

Les questions à l'ordre du jour étant traitées et après avoir fait un tour de table, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 45.

## Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.)

### Une formalité substantielle

**Dans les communes de 3500 habitants et plus**, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (article L.5211-36 du C.G.C.T.), dans les départements et les régions, **le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.**

Ce débat ne présente pas de caractère décisionnel, mais vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante ; **Il ne donne pas lieu à vote.**

Ce débat doit avoir lieu dans **les deux mois qui précèdent le vote du budget.**

Il convient cependant, afin de pouvoir attester de son organisation et de prendre acte de sa tenue, de prévoir **une délibération spécifique au DOB.**

### L'information préalable des élus

Afin de permettre aux élus de l'assemblée de participer à l'ensemble du débat, les informations suivantes sont développées :

1. **Contexte général** : Résumé des principales mesures du projet de loi de finances pour 2011 relatives aux collectivités locales, notamment en matière de dotations de l'Etat et de fiscalité locale.
2. **Tendances Budgétaires et grandes orientations** : Il s'agit non pas de présenter le budget, tel n'est pas la vocation du débat, mais de donner des informations sur les grandes orientations du budget 2011 de la commune de Bourgueil, notamment en matière de fiscalité, de dépense de personnel, d'investissement et d'endettement.

 *Le Conseil Municipal PREND ACTE des orientations budgétaires 2011 présentées par Monsieur le Maire*

Fait à Bourgueil, le 12 janvier 2011  
Le Maire, Conseiller Général  
**Pierre JUNGES**

Compte rendu sommaire  
Affiché le